

DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

non dangereux
non inertes



Qu'est-ce qu'un déchet d'activités économiques (DAE) ?

On appelle communément **déchets d'activités économiques (DAE)** tous les **déchets qui ne sont pas des déchets ménagers** (article R.541-8 du Code de l'environnement).

Il s'agit des déchets provenant des 665 000 établissements de la région :

- entreprises industrielles ;
- entreprises du bâtiment et travaux publics (BTP) ;
- artisans et commerçants ;
- services publics (écoles, administrations, ...) ;
- professionnels de santé (hôpitaux publics, cliniques privées, médecins, ...) ;
- services tertiaires ;
- particuliers hors de leur domicile (déchets des établissements recevant du public, transports, ...).



La région **Provence-Alpes-Côte d'Azur** produit plus de **7 %** de la richesse nationale (reference 2015).



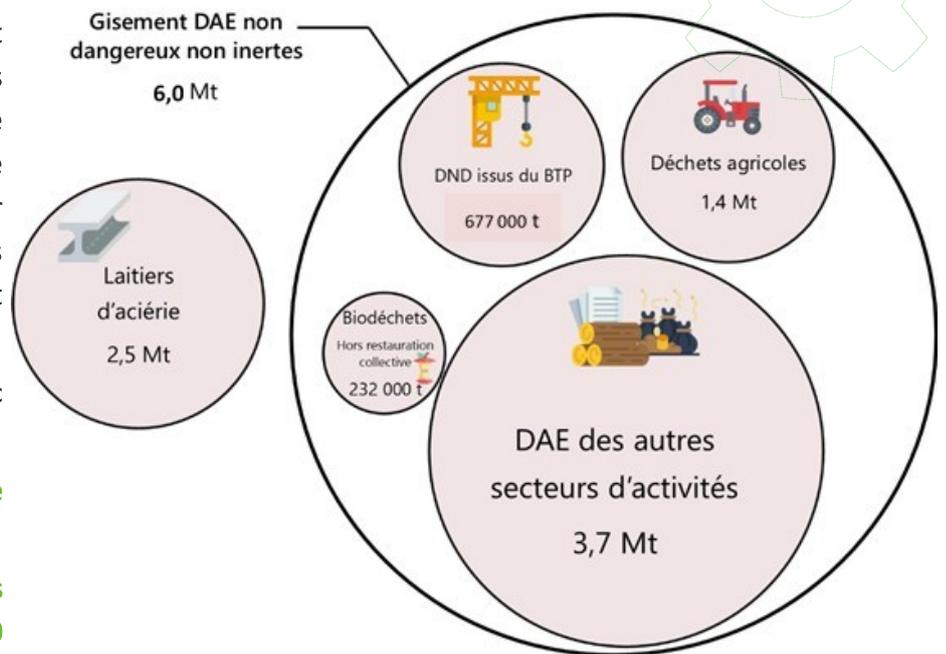
GISEMENT THÉORIQUE ESTIMÉ DE DAE NON DANGEREUX NON INERTES

Les déchets d'activités économiques (DAE) sont principalement collectés par les opérateurs privés. Toutefois, une part non négligeable est collectée en Provence-Alpes-Côte d'Azur par le service public ; ce sont les "assimilés" et déchets ménagers et assimilés (DMA).

Ils sont collectés en mélange avec les déchets ménagers.

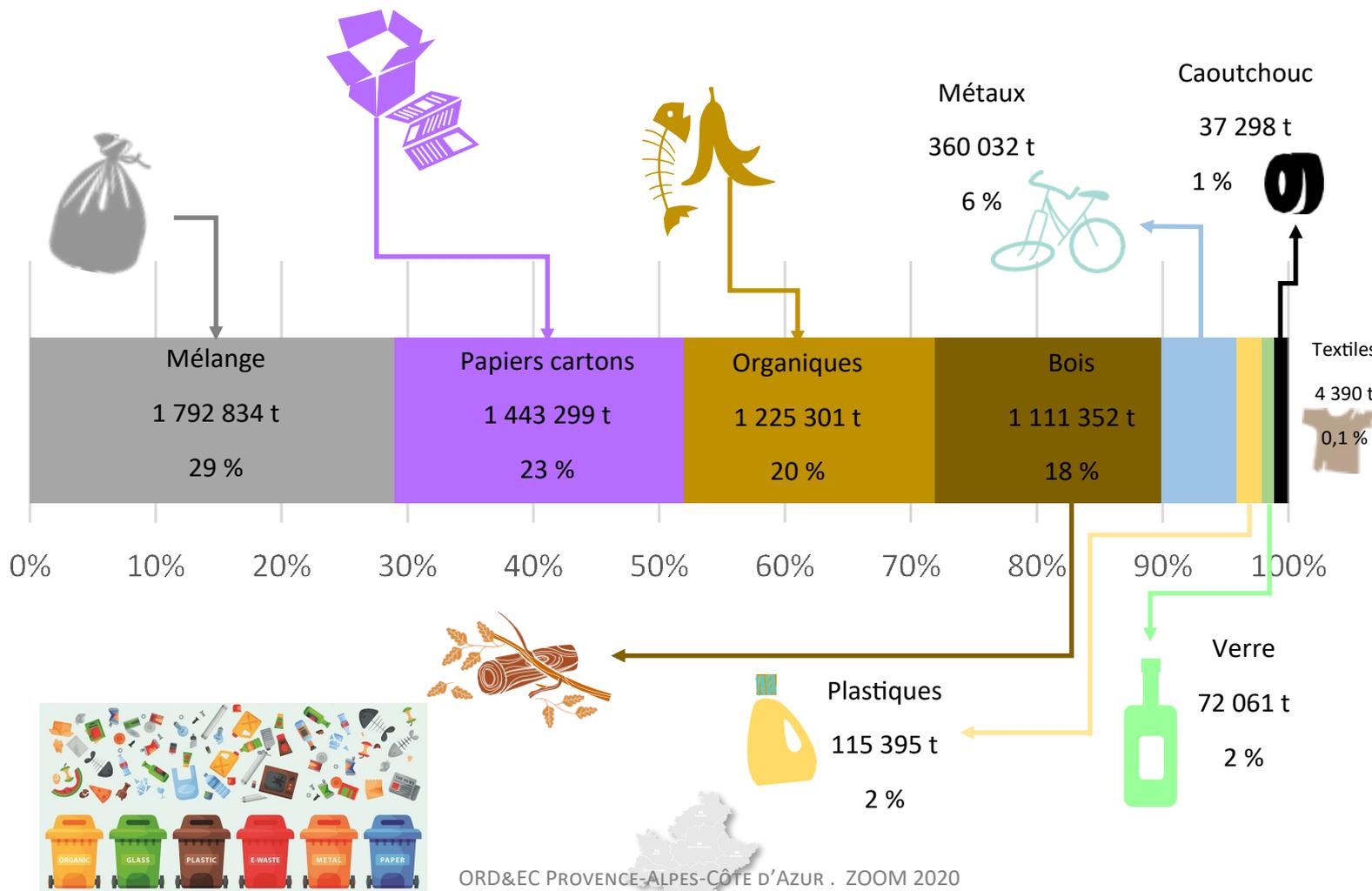
11 % de ce gisement provient de chantiers du BTP.

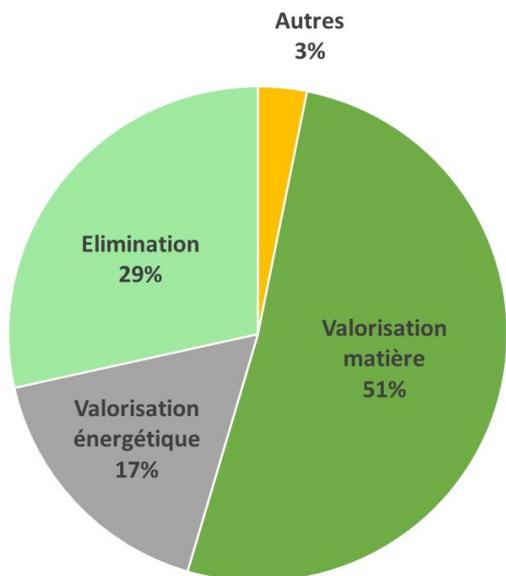
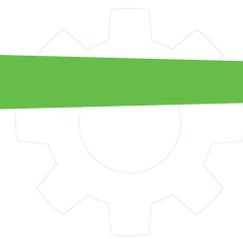
Les 2/3 sont produits par les établissements de moins de 20 salariés (98 % des établissements recensés).



Types de matériaux "potentiellement" valorisables

71 % du gisement de déchets d'activités économiques (non dangereux non inertes) sont valorisables.





Autres : transit ou filière de traitement non suffisamment précisée

3,8 millions de tonnes de déchets d'activités économiques (DAE)

(non dangereux non inertes) ont été collectées et traitées via des filières réglementaires dont près d'1 million de tonnes dans les mêmes installations que les déchets ménagers et assimilés (DMA).

- **51 %** de ces DAE ont fait l'objet d'une valorisation matière (objectif 2025 : 65 %) ;
- **4 %** sont traités à l'étranger ;
- **33 %** de ces déchets seraient collectés par le service

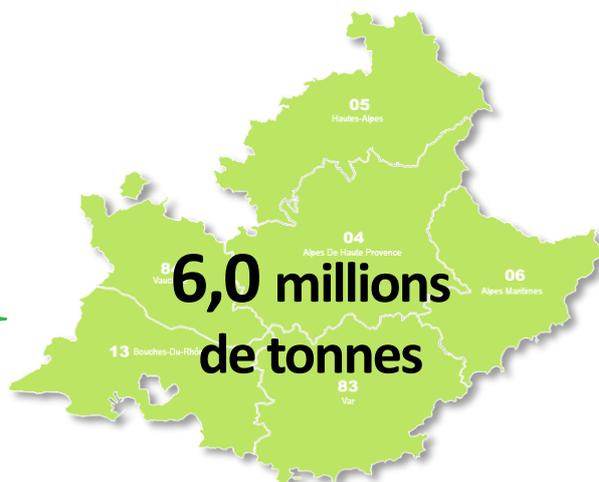
741 000 tonnes ne seraient pas tracées

(traitements internes, réemploi et réutilisation, filières non réglementaires, sous-estimation de la part collectée par le service public, surestimation de la production de déchets, etc.)

3,8 millions de tonnes collectés et traités

741 000 tonnes non tracées

1,4 million de tonnes de déchets agricoles

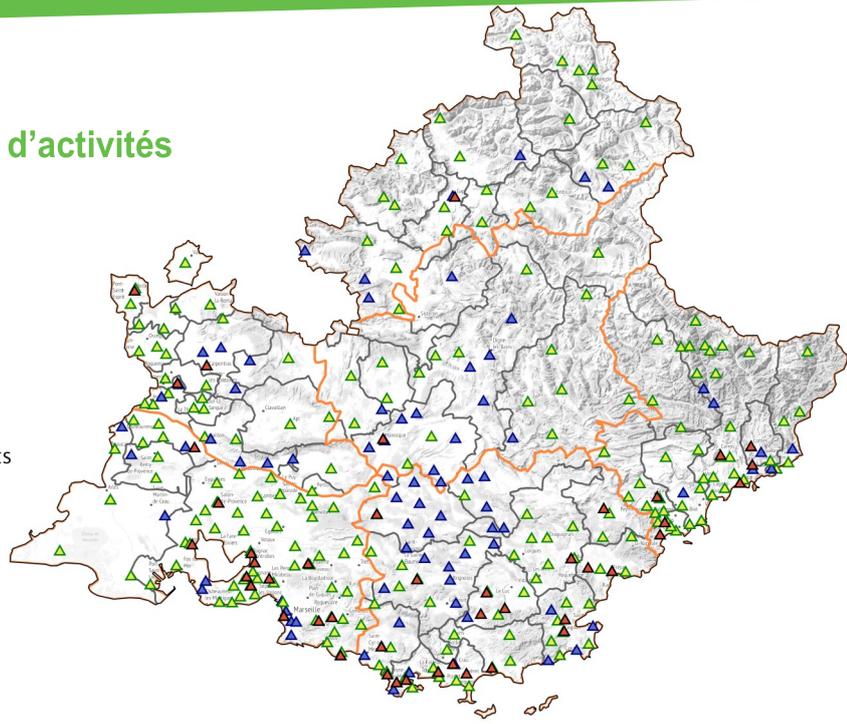


INSTALLATIONS DE GESTION DES DAE NON DANGEREUX NON INERTES



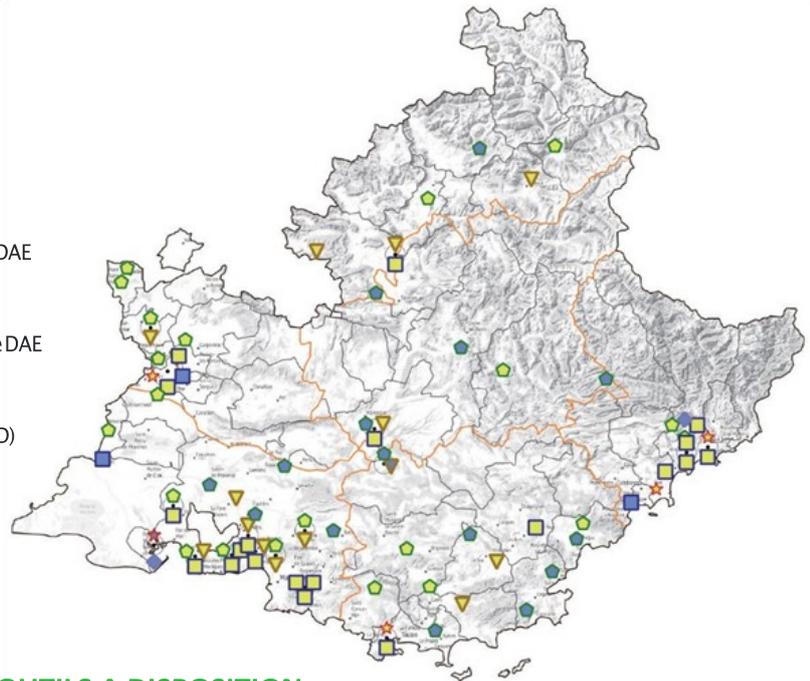
Déchèteries acceptant des déchets d'activités économiques (DAE)

- Déchèteries publiques ouvertes aux professionnels
- Déchèteries publiques réservées aux particuliers
- Déchèteries réservées aux professionnels
- Limites départementales
- EPCI compétents en matière de gestion des déchets



Installations de traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) accueillant des déchets d'activités économiques (DAE)

- Centre de tri n'accueillant pas de DAE
- Centres de tri accueillant des DAE
- Centre de compostage n'accueillant pas de DAE
- Centre de compostage accueillant des DAE
- Centre de Tri-Mécano-Biologique (TMB) n'accueillant pas de DAE
- Centre de TMB accueillant des DAE
- Unité de Valorisation Energétique (UVE) n'accueillant pas de DAE
- UVE accueillant des DAE
- Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) n'accueillant pas de DAE
- ISDND accueillant des DAE
- Limites départementales
- EPCI compétents en matière de gestion des déchets



OUTILS A DISPOSITION

www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

www.imaterio.fr

Source : Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire - Données INSEE, Données GEREPE 2020 consolidées, RPQS 20120 Enquête ITOM 2020.

observatoire-dechets@maregionsud.fr

www.ordeec.org

Date de publication : juillet 2022 - Réalisation : Observatoire régional des déchets & de l'économie circulaire (ORDEEC) - Unité Etudes & Projets de Développement Durable des Territoires